Dossier d'inscription année scolaire 2025-2026

ECOLE SAINT-JOSEPH de Moirans-en-Montagne

Coordonnées :

16 rue du Jura
39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE
Tel : 03.84.42.30.32
Email : ecolestjosephmoirans@wanadoo.fr
Site web : www.ecole-saintjoseph.net

RESEAU DU HAUT JURA
Établissements Catholiques d'enseignement

Ecole St-Joseph à Moirans
16 rue du Jura
39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE
Tel : 03.84.42.30.32
Email : ecolestjosephmoirans@wanadoo.fr
Site web : www.ecole-saintjoseph.net

Ecole Notre-Dame
1 place Notre Dame
39400 MOREZ
Tél : 03.84.33.14.93
Email : notredame.morez@wanadoo.fr

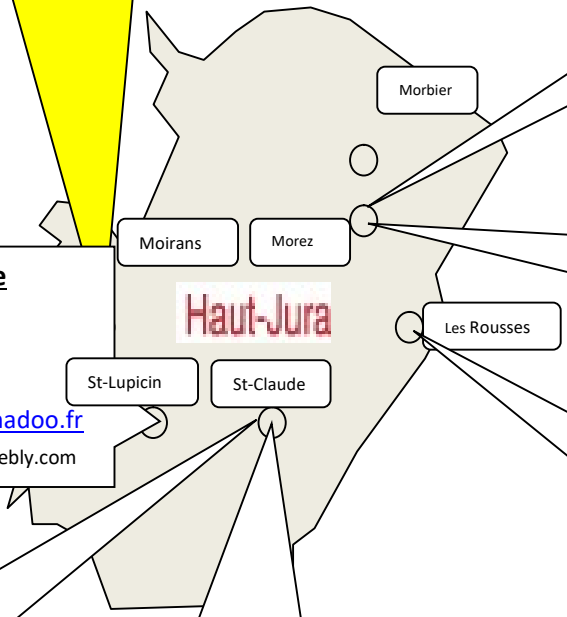

Collège Notre-Dame
28 quai Jobez
39400 MOREZ
Tél : 03.84.33.10.50
Email : notredamecol.morez@scolafc.org

Ecole Catholique la Source
2 bis, Place de l'Eglise
39170 SAINT-LUPICIN
Tél. : 03 84 42 82 59
Email : ecole.la.source@wanadoo.fr
Site web : www.ecolelasource39.weebly.com

Collège Institution Saint-Oyend
3 rue Rosset
39200 SAINT-CLAUDE
Tel : 03.84.45.02.22
Email : college.saintoyend@scolafc.org

Ecole Institution Saint-Oyend
3 rue Rosset
39200 SAINT-CLAUDE
Tel : 03.84.45.02.22
Email : ecole.saintoyend@scolafc.org

Ecole Notre Dame des Neiges
64, Rue du Couvent
39220 LES ROUSSES
Tel : 03 84 60 04 55.
Email :
ecole.notredame.desneiges@wanadoo.fr

MEMO DES PIECES A FOURNIR
POUR L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

- **1 photocopie du livret de famille**

- **1 photocopie du carnet des vaccinations ou un certificat de vaccination**

- **1 attestation d'assurance R.C Scolaire, individuelle accident scolaire (+ éventuellement extra-scolaire) y compris frais médicaux dentaire/optique et secours à transmettre en début d'année scolaire**

- **le certificat de radiation de l'école précédente**

- **le livret d'évaluation de votre enfant s'il est en maternelle (venant de l'école fréquentée précédemment)**

- **la fiche de renseignements complétée et signée (page 9)**

<u>Pièces à conserver</u> :
Le dossier d'inscription (page 1 à 8) comprenant :
- **les informations sur le fonctionnement de l'école**
- **le calendrier des vacances scolaires**
- **le projet éducatif de notre école**
- **la charte éducative de confiance de notre établissement**
- **le calendrier des manifestations et des réunions des associations APEL et OGEC de l'année en cours**

<u>Document à recevoir pour la rentrée scolaire</u> :

- **la circulaire de fin juin**
- **la liste de fournitures scolaires**

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
(année scolaire 2024/2025)

Chers Parents,

Vous allez inscrire ou vous venez d'inscrire votre enfant dans notre école.
***Voici quelques points pratiques qui vous donneront quelques repères sur notre fonctionnement* :**

1 REPARTITION DES CLASSES :

Comme l'an dernier, et afin de rééquilibrer les effectifs par classe, nous avons organisé la répartition des niveaux de la manière suivante :
- **TPS (2 ans) PS (3 ans), MS (4ans)** : classe de Myriam Barbaud et d'un suppléant le lundi matin et après-midi, accueil dans la classe au rez-de-chaussée.
- **GS (5ans) et CP** : classe de Marie-Laure Mermet, (1er étage), accueil dans la cour.
- **CE1 et CE2** : classe de Anne-Laure Monnier, (2ème étage), accueil dans la cour.
- **CM1 et CM2** : classe de Cécile Vuattoux, (2ème étage), accueil dans la cour.

2 SORTIES ET RENTREES :

Pour des raisons de convivialité les enfants seront accueillis toute l'année de la manière suivante :

a. Rentrées :

- Les élèves de toute petite section, petite section et moyenne section, en maternelle dans leur classe.
- Tous les autres élèves, dans la cour.

Les portes seront ouvertes à **8 h 20 et à 13 h 20** pour vous recevoir aussi, vous, parents.
Par rapport aux contraintes du plan Vigipirate (fermeture des portes), merci de bien vouloir respecter les horaires.
Merci, par ailleurs, de nous prévenir en cas d'absence ou de retard exceptionnel.

b. Sorties :

- Vous pourrez venir chercher votre enfant de **TPS, PS** et **MS** dans la classe à 11h30 et à 16h30 précises.
- Tous les autres élèves peuvent être repris dans la cour à 11 h 30 et à 16 h 30 précises.

Si vous l'autorisez, votre enfant peut repartir directement à la maison. A cet effet, nous vous serions reconnaissantes de bien vouloir remplir l'autorisation ci-jointe.

3 ASSURANCES :

Tout enfant doit être assuré pour les dommages qu'il peut causer aux autres mais aussi pour ceux qui peuvent lui être causés.
Aussi, vous avez comme les années précédentes 2 solutions :
Merci de nous apporter une attestation fournie par votre assureur : R.C.SCOLAIRE INDIVIDUELLE ACCIDENT SCOLAIRE
(+ éventuellement extra- scolaire) y compris frais médicaux dentaires / optiques et secours.

4 FRAIS DE SCOLARITE :

Dans les établissements d'enseignement privé sous contrat, les salaires des enseignants sont pris en charge par l'Etat. Les frais de fonctionnement de l'école, les grosses réparations du bâtiment, les salaires et charges du personnel non enseignant, sont à la charge de l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique).
C'est pourquoi nous demandons une participation aux familles (scolarité) en complément de la subvention municipale.
Nous essayons de réduire au maximum les frais que l'école vous occasionne, mais nous ne pouvons pas vivre sans votre contribution. Tous les frais seront facturés et nous vous demandons de faire passer votre règlement si possible par chèque.
Si vous payez en espèces, je vous donnerai un reçu (justificatif officiel de votre paiement).
Merci de penser, dans tous les cas à inscrire le numéro d'identification de votre famille commençant par FA… au dos du chèque ou en accompagnement de votre règlement en espèces. Merci de n'utiliser ni trombone, ni scotch car la banque ne peut comptabiliser ainsi les chèques.
Je me tiens à la disposition des familles qui auraient quelques soucis financiers pour discuter d'éventuels aménagements.
Voici les tarifs mensuels de scolarité, pour l'année 2024/2025 :

- 1 enfant scolarisé : 46 euros
- 2 enfants scolarisés : 88 euros
- 3 ou 4 enfants scolarisés : 129 euros

5 REUNION DE PARENTS :

Elle est pour nous d'une très grande richesse. Vous avez toujours été nombreux à y participer. Plus nous aurons de contacts avec vous, plus nous serons performants avec vos enfants.
C'est pourquoi nous vous proposons de nous rencontrer le **vendredi 4 octobre 2024 de 17h à 19H30** pour un temps d'Assemblée Générale et de réunion de classes. La situation particulière de chaque enfant sera étudiée ultérieurement, sur rendez-vous, à la demande des parents ou des enseignantes. Nous vous attendons nombreux à cette réunion.

6 STATIONNEMENT DEVANT L'ECOLE :

Pour des raisons de sécurité, en accord avec la municipalité, nous vous invitons, comme l'an dernier, à utiliser les parkings municipaux pour stationner**. Concernant l'arrêt devant l'école, nous souhaiterions qu'il soit bref et situé du côté droit de la rue, le long de l'école .**Les lignes jaunes sont réservées au bus seulement.
Le stationnement en double file représente un vrai danger pour vos enfants qui se glissent entre les voitures sans être remarqués. Il est donc à proscrire. **D'avance, un grand merci.**

7 CONTACTS TELEPHONIQUES :

Nous n'avons pas la possibilité de vous répondre en direct. Merci donc de bien vouloir nous laisser un message sur le répondeur afin que nous puissions transmettre les informations ou y répondre dans les meilleurs délais.

8 AUTORISATIONS :

Dans le but de ne pas multiplier les circulaires, je vous demanderai de bien vouloir remplir les fiches de renseignements ci-jointes : elles seront valables pour l'année scolaire 2024/2025 et serviront aussi au centre aéré Tom Pouce. Elles concernent les différentes sorties qui seront organisées par les enseignantes, pendant et éventuellement hors temps scolaire.
Nous vous informerons ultérieurement du créneau horaire et de la date de reprise des séances de sport à la Grande Halle et au Gymnase du CE1 jusqu'au CM2

Vous remerciant de votre compréhension et souhaitant à votre (vos) enfant(s) une bonne rentrée et une bonne année scolaire,
je vous prie d'accepter, Chers Parents, mes sincères salutations.

Pour l'équipe enseignante, la Cheffe d'Etablissement, Myriam Barbaud-Lacroix

CALENDRIER SCOLAIRE 2024/2025

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint : du vendredi 18 octobre 2024 après la classe
au lundi 4 novembre 2024 au matin

Noël : du vendredi 20 décembre 2024 après la classe
au lundi 6 janvier 2025 au matin

Hiver : du vendredi 21 février 2025 après la classe
au lundi 10 mars 2025 au matin

Pâques : du vendredi 18 avril 2025 après la classe
au lundi 5 mai 2025 au matin

Début des grandes vacances : à partir du vendredi 4 juillet 2025 à 11h30

PONT DE L'ASCENSION ET LUNDI DE PENTECOTE

Nous ferons le Pont de l'Ascension du mardi 28 mai 2025 après la classe au lundi 2 juin 2025 au matin
*Comme ces dernières années, **le lundi de Pentecôte, lundi 9 juin 2025,** sera vaqué.

PORTES OUVERTES

Pensez à réserver dès à présent la date du **21 juin 2025** pour assister à la porte ouverte de l'école. Les enfants vous présenteront à cette occasion leur travail d'année à travers un spectacle.
Ce matin-là les élèves auront une matinée de classe obligatoire. *En récupération de cette matinée, le vendredi 5 juillet après-midi sera vaqué.*

PLANNING DES MANIFESTATIONS ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

MANIFESTATION	DATE ET HEURE	LIEU
Apéritif des parents	Vendredi 20 septembre 2024 A partir de 18h00	Cour de l'école
Marché de Noël	Vendredi 6 décembre 2024 à partir de 16H30	Cour de l'école
Soirée « Ecole St Jo »	Samedi 22 mars 2025 A partir de 20h30	Salle des fêtes
Olympiades de l'Ecole St Joseph (fête du sport)	Vendredi 6 juin 2025 En matinée (maternelles et CP) L'après-midi (CE et CM)	 Cour de l'école Halle des sports
Portes-ouvertes avec spectacle des élèves et repas	Samedi 21 juin 2025 à partir de 10H00	Ciné-théâtre (spectacle) Ecole (visite des locaux et repas)

Voici le calendrier des réunions APEL-OGEC

☞ ***VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024*** **:** ***Réunion de préparation des bricolages du marché de Noël :*** de **18h30 à 20h00**.
☞ ***VENDREDI 4 OCTOBRE 2024*** **:** ***Assemblée Générale des associations APEL-OGEC*** de **17h à 18h15**.
Réunion de classe de **18h15 à 19h30**

☞ ***VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024*** **:** ***organisation du marché de Noël*** **du 06/12/2024, stand de crêpes + vin chaud + bricolages + points OGEC de 18h30 à 20h00.**
☞ ***VENDREDI 7 FEVRIER 2025*** **:** ***organisation de l'opération « Cassoulet Party »*** **du 22/03/2025 + points OGEC de 18h30 à 20h00.**

☞ ***VENDREDI 23 MAI 2025*** **:** ***organisation*** **des** ***Olympiades*** **du 06/06/2025 et** ***de la journée porte-ouverte*** **du 21/06/2025 + points OGEC de 18h30 à 20h00.**

PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH

Un enfant heureux à l'école, avançant à son rythme et s'ouvrant à Dieu et aux autres est déjà sur la voie de la réussite !

- ***« Notre établissement est ouvert à tous, conformément à la volonté de l'Eglise Catholique de mettre à la disposition de tous ses orientations éducatives. Ainsi, notre établissement, par sa contribution au service éducatif de la Nation, rend un service d'intérêt général. C'est pourquoi il est associé à l'Etat par contrat, dans le cadre de la loi Debré de 1959 et de la loi Rocard de 1984.***
- ***Ce projet, propre à notre établissement, fonde ses propositions éducatives sur la vision chrétienne de la personne humaine, partagée par tous les établissements catholiques. La dimension sociale de la personne implique que l'Ecole prépare chacun à la vie civique et à l'engagement. Le projet d'établissement comprend notamment un parcours citoyen, permettant de découvrir et de vivre les valeurs de la République. La liberté, l'égalité et la fraternité ne peuvent se construire que dans un espace où chacun peut partager sa culture et exprimer ses convictions dans la connaissance et le respect de celle d'autrui.***
- ***La liberté de conscience et la liberté de religion, défendues par l'Eglise catholique, sont aussi garanties par le principe de laïcité. Cela crée le cadre nécessaire aux échanges et au dialogue indispensables pour fonder un projet de société commun. »***
-

- **Ce projet éducatif s'adresse à toutes les personnes membres de l'Ecole St Joseph : parents, enfants, enseignants, personnel non enseignant, membres des associations, prêtre de la paroisse.**
- **Ensemble, nous formons la communauté éducative de l'établissement.**
- **Ce projet éducatif tend à faire de notre école un lieu de socialisation et d'éducation à la citoyenneté.**
- **En tant qu'école catholique, nous prenons en compte toutes les dimensions de la personne dans le respect des orientations de l'Education Nationale et du nouveau Statut de l'Enseignement Catholique en proposant à chaque élève une éducation fondée sur les valeurs de l'Evangile. Ces valeurs qui visent le bien commun de l'humanité sont : le respect des autres et de soi, la confiance dans les possibilités de chacun, le sens du pardon, le don de soi, la solidarité responsable, l'intériorité, la créativité.**
- **Dans ce but, l'équipe éducative poursuit**
- **les objectifs suivants :**

SUR LE PLAN EDUCATIF :

- se respecter, respecter l'autre, les familles, les enfants
- grandir ensemble (familles, enfants, enseignants)
- se rendre disponible, favoriser l'écoute de tous (parents, enfants, enseignants et équipe éducative)
- veiller à l'épanouissement de tous
- avoir confiance et donner confiance aux autres
- créer un climat serein, porteur
- donner du temps au temps pour permettre l'épanouissement complet de l'enfant
- jouer la tolérance, accepter les difficultés et les faiblesses pour rebondir
- favoriser la découverte du monde extérieur par l'enrichissement culturel.
- favoriser les liens intergénérationnels (contacts avec la maison de retraite et la crèche pour des projets de spectacles communs ou des invitations)
- aider l'enfant à s'intégrer dans un groupe, l'aider à devenir un être social.

SUR LE PLAN PEDAGOGIQUE :

- tenir compte du rythme de chaque élève et l'encourager
- offrir une pédagogie adaptée
- apporter une aide particulière aux enfants en difficulté
- développer l'esprit d'initiative et d'entraide de l'enfant
- valoriser les réussites, encourager la persévérance dans l'effort
- veiller à la qualité du travail de chacun

SUR LE PLAN DE L'EVEIL A LA FOI :

- créer un climat où le message évangélique est respecté et proposé
- favoriser la solidarité
- favoriser l'éveil à la foi à chaque stade de l'éveil de l'enfant
- s'aimer soi-même pour pouvoir mieux aimer les autres
- partager de trois temps forts dans l'année au travers de célébrations
- favoriser le débat sur les valeurs véhiculées par l'Evangile.

CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE

Il est intéressant de lire ce contrat éducatif avec votre enfant afin que celui-ci en soit informé et s'engage à le respecter.

L'école Saint-Joseph, en tant qu'établissement catholique d'enseignement, a pour but la mise en valeur de l'être humain dans toutes ses spécificités et ce, pour tous les membres de la communauté éducative (élèves, équipe pédagogique, personnel de service).

Chaque membre de cette communauté a le droit d'être considéré par les autres comme une personne à part entière avec ses différences, ses forces et ses faiblesses qui peuvent contribuer à l'enrichissement de tous.

Afin d'harmoniser les relations humaines au sein de notre école, il est nécessaire de suivre le contrat éducatif qui repose sur les valeurs et principes suivants :

- se respecter, respecter l'autre, les familles, les enfants ;
- grandir ensemble (familles, enfants, équipe enseignante)
- se rendre disponible, favoriser l'écoute de tous (parents, enfants, enseignants et équipe éducative) ;
- veiller à l'épanouissement de tous ;
- avoir confiance et donner confiance aux autres ;
- créer un climat serein et porteur ;
- jouer la tolérance, accepter les difficultés et les faiblesses pour rebondir ;
- développer la volonté de progresser ;
- favoriser le respect de la loi.

L'école Saint-Joseph est ouverte à tous ceux qui s'engagent à respecter son contrat éducatif et souhaite que chacun puisse faire l'expérience d'une vie collective enrichissante menant à l'autonomie et à la responsabilité.
Pour cela, l'école s'engage à favoriser :

A. LE TRAVAIL DE CHACUN :

1. Ponctualité et assiduité :

Par respect pour son propre travail, celui de sa classe et de l'enseignant, chaque élève **a le devoir d'être à l'heure** en cours et d'adopter une attitude positive et constructive à l'égard de l'enseignant(e) et de ses camarades (écoute attentive, respect de la concentration des autres, tenue correcte..).

Chaque famille doit prendre ses dispositions pour que son (ses) enfant(s) arrive(nt) à l'heure à l'école.

En cas d'absence, **les parents doivent prévenir ou faire prévenir l'école dans la journée**.
A son retour, l'élève devra présenter un bulletin d'absence rédigé sur papier libre, pour les élèves de maternelles, ou extrait du cahier de liaison, pour les élèves de primaire.
Les élèves sont tenus de récupérer leur travail en faisant les démarches auprès de leurs camarades et de l'enseignant(e).

Les absences trop fréquentes et injustifiées sans certificat médical) feront l'objet d'un avertissement puis d'un signalement auprès de l'Inspection Académique (la famille est prévenue par avance de cette procédure).
A la fin de chaque mois, la directrice de l'école est tenue de signaler à l'Inspecteur d'Académie, les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est à dire ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables ou présentant un absentéisme chronique à même de compromettre leur scolarité et le fonctionnement de leur classe.

Les enfants ne sont plus sous l'autorité de l'enseignant (e) dès qu'ils ont quitté la cour de l'école à 11H30 et 16h30.
Ils ne le sont plus non plus, dans la cour de récréation ni dans l'école, après la partie « spectacle » des manifestations.

2. Obligation de travail :

Chaque élève a le devoir d'effectuer l'ensemble du travail qui lui est demandé par l'enseignant(e) en classe mais aussi lors des devoirs à faire à la maison (recherches, leçons..).

Les enfants doivent développer une volonté de s'impliquer dans leur travail de classe. Ils s'investissent dans les projets proposés.
Pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions, les parents assurent que leur(s) enfant(s) dispose(nt) du matériel demandé et qu'il devra apporter et renouveler si besoin.

B. LE SENS DE LA VIE COLLECTIVE :

1. Le respect des personnes :

L'école est un lieu de vie collective où chacun a le droit au respect, à la protection contre toute forme de violence, de discrimination quelle qu'elle soit.
Au sein de l'école, **tout le monde a le devoir de n'user d'aucune violence physique ou morale**, de n'exercer aucune pression psychologique ou morale, de ne se livrer à aucun acte ou propos à caractère discriminatoire fondé sur le sexe ou les origines.

D'une manière générale, les élèves ne doivent pas avoir une attitude dédaigneuse, arrogante ou insolente. **Ils doivent respecter l'ensemble des personnes qui interviennent dans l'école** : enfants, enseignants, personnels de l'école, parents bénévoles, intervenants extérieurs…

L'équipe éducative (enseignants, personnel) et les parents se doivent de travailler dans la confiance et un respect mutuel.

2. L'hygiène **:**

Par respect de sa personne et des autres et afin qu'aucun enfant ne soit mis à l'écart ou subisse les moqueries de ses camarades, les parents ont le devoir de s'assurer **de la bonne hygiène de leur(s) enfant(s).**

Il est nécessaire de **surveiller régulièrement la chevelure des enfants** et de traiter rapidement en cas de présence de poux afin d'éviter toute contagion.

3. Les effets personnels :

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol, de tous jeux et autres objets personnels apportés par les enfants. Il en est de même pour les vêtements.
L'introduction, à l'école, d'objets de valeur, bijoux, argent, jeux électroniques est fortement déconseillée.

4. Le respect des locaux et du mobilier :

Les locaux, équipements et matériels de l'école doivent profiter à tous. En conséquence, chacun est appelé à les respecter, notamment au niveau de la propreté et à éviter toute dégradation.

C. LA RESPONSABILITE DE CHACUN :

1. Les consignes de sécurité :

Tout élève a le droit de travailler et de vivre en toute sécurité dans l'école. Par conséquent chacun est appelé à **respecter strictement l'ensemble des consignes de sécurité** afin d'éviter les accidents ou d'en limiter les conséquences. Il ne faut pas courir dans les couloirs, ne pas bousculer, ne pas se pencher aux fenêtres ou sur les barrières, ne pas se laisser glisser le long des escaliers, ne rien lancer…

L'introduction, à l'école, d'objets de nature à blesser quiconque, ou à caractère coupant, pointu ou dangereux tels que les allumettes, briquets, couteaux, pétards… est interdite.
Compte tenu du nombre d'enfants présents dans la cour, **les boules de neige sont interdites** (mais elles peuvent néanmoins être autorisées par l'enseignant à un moment précis jugé plus propice).

2. La circulation dans les couloirs :

Elle doit se faire calmement, en silence, sans bousculade pour ne pas gêner les élèves qui se reposent (sieste), et les élèves et adultes qui travaillent.

Les élèves ne doivent pas stationner dans les couloirs, ni dans les escaliers sans autorisation. **Il est interdit de jouer dans les toilettes.**

3. La circulation à l'extérieur de l'école :

Pour la sécurité évidente des élèves, le stationnement le long de l'école, doit être bref.
Lors de toutes sorties de l'école avec l'enseignant(e), chaque élève **doit respecter les règles du code de la route ainsi que les consignes particulières** qui lui ont été données.

4. La charte informatique :

Dans le cadre des recherches à l'école, les élèves s'engagent à :

-accéder et travailler uniquement sur les sites et dossiers indiqués par l'enseignante ;
-ne pas communiquer d'informations personnelles sur internet.

D. LE RESPECT DU CONTRAT EDUCATIF ET L'EDUCATION A LA CITOYENNETE :

1. Le respect des règles de vie :

Tous les élèves de l'école Saint-Joseph sont tenus de respecter les règles de vie de l'école.
C'est un code de bon sens qu'il convient aussi de respecter au-delà des murs de l'établissement, dans la vie de tous les jours.
Il est important pour la réussite de chaque enfant que les parents suivent la vie de l'école en consultant régulièrement les cahiers, classeurs, agenda,…en lisant les circulaires, en participant aux réunions.

Les parents peuvent rencontrer les enseignants à l'école en prenant rendez-vous.

L'une des finalités de l'éducation est l'apprentissage de la loi et des règles. En ce sens, l'ensemble du personnel de l'école privilégie **le dialogue et la recherche de solutions à caractère éducatif ou pédagogique.**

Toutefois, toute atteinte aux différentes règles pourra être sanctionnée en fonction de la gravité des faits à l'appréciation de l'équipe éducative.

2. La co-éducation dans une relation de confiance :

ENGAGEMENTS DES ENSEIGNANTES	ENGAGEMENTS DES PARENTS	ENGAGEMENTS DES ELEVES
Pédagogie adaptée **Bienveillance** **Accueil et encadrement de qualité**	**Confiance** **Suivi des devoirs scolaires**	**Travail sérieux en classe et à la maison**
Respect de chacun Tolérance par rapport aux différences	Respect de chacun Tolérance par rapport aux différences	Aucune mise en danger de soi-même et des autres Respect de chacun Tolérance par rapport aux différences
Dialogue pédagogique	Demande et prise de rendez-vous Information	Communication avec parents et enseignantes Respect des règles de politesse

Prière secrète d'un enfant à sa mère et à son père (extraits)

Maman, Papa,
je vous en supplie, ne me laissez pas croire
que mes désirs sont tout-puissants. (…)

Maman, Papa,
c'est important, pour moi, que vous sachiez me dire non,
que vous ne me laissiez pas croire
que vous pouvez être tout pour moi,
que je peux être tout pour vous.

Maman, Papa,
surtout entendez mes désirs,
mais n'y répondez pas tout de suite.
En les satisfaisant trop vite… vous risquez de les assassiner.
Confirmez-moi que j'en ai, qu'ils sont recevables ou irrecevables,
mais ne les prenez pas en charge à ma place.(…)

Maman, Papa,
même si je réagis, si je pleure,
si je te dis à toi, Maman, <<méchante et sans cœur…>>
reste ferme et stable
cela me rassure et me construit.
Si je t'accuse toi, Papa, <<de ne rien comprendre>>
ne m'enferme pas dans mes réactions.

Maman, Papa,
par pitié, même si je tente de vous séduire, résiste
même si je vous inquiète, ne vous soumettez pas,
même si je vous agresse parfois, ne me rejetez pas.
C'est comme cela que je pourrai grandir.

Maman, Papa,
vous dire aussi à chacun
Que je ne suis que votre fils, votre fille.

Jacques Salomé

ÉCOLE ST JOSEPH

Formulaire individuel d'inscription scolaire : 2025-2026

Nom de l'enfant : ……. **Prénom :** ……**Sexe :** ……

Date de naissance : …… **Lieu de naissance :** …….

Département de naissance : ……. **Nationalité :** …….

Date d'inscription : …… **Classe à la rentrée 2024 :**……

	Père ou tuteur légal	Mère
Nom		
Nom de jeune fille		
Prénom		
Situation de famille		
Profession		
Employeur		
Lieu de travail		
Téléphone travail		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Email		

Nom et adresse de l'école fréquentée précédemment : ……
Adresse du père (ou du responsable légal) : ……
Adresse de la mère : ……
Nom du responsable à porter sur la facture : …….

	Nom-Prénom	Date de naissance	Classe
Composition de la famille (frères et sœurs)			

Crèche Garderie du matin Cantine Garderie le soir ***(entourer les mentions nécessaires)***
Nourrice : Madame …….. **Tel :** …….
Grands parents : ……. **Tel :** ……
Renseignements divers :
…….
Signature des parents ou des responsables légaux :
……